



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 24

Réunion restreinte du : **Mardi 2 Mai 2023**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Présent : **M. Christophe JOLY**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courriel*

INFORMATIONS

Nous connaissons aujourd'hui les finalistes de la Coupe du Var Futsal en Seniors (SC TOULON et ISSOLE FUTSAL) et en U15 (ST MAX FUTSAL et HIBOU ACADEMIE).

Concernant les U18, il reste une rencontre à jouer, TOULON ELITE / TOULON EST FUTSAL. Celle-ci se déroulera le Mercredi 10 mai 2023 à 18h20 au Cosec de Ste Musse. L'autre demi-finale a vu HIBOU ACADEMIE se qualifier au profit de CSK VAL DES ROUGIERES.

Concernant la Coupe Nationale Futsal, notre représentant varois, TOULON ELITE FUTSAL, toujours en lice, rencontrera en 1/2 Finale le SPORTING CLUB DE PARIS, le samedi 20.05.2023 à 18h30 au Palais des Sports de Toulon.

La Commission leur souhaite bonne chance.

*Prochaine réunion
Mardi 9 Mai 2023*

Le Président : Patrick FAUTRAD